



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2023 – 17H MOLINES EN QUEYRAS

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu, ROUX Delphine.

Absent : HOUSSET Raphaël.

Secrétaire de séance : FOUQUE Christian.

1/ Approbation du compte rendu du 28 mars 2023.

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 28 mars 2023.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Convention de partenariat entre le département, la commune et le parc relative au projet d'aménagement et de valorisation du col Agnel.

Madame le Maire indique que le Département des Hautes-Alpes a conduit, dans le cadre de sa stratégie en matière de gestion des espaces naturels et de valorisation des grands cols, des études de préprogrammation autour de la valorisation de ces grands sites.

Le Col Agnel fait partie des cols identifiés dans la stratégie départementale « GRANDS COLS » qui se déploie progressivement sur l'ensemble du territoire du Département des Hautes-Alpes.

La présente convention vise à définir les conditions de partenariat relatives aux études et travaux de valorisation du Col Agnel.

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Convention de maîtrise d'ouvrage unique concernant l'opération de valorisation du col Agnel.

La commune, le Parc et le Département ont décidé de réaliser l'opération en co-maîtrise d'ouvrage afin de garantir la vision globale de l'aménagement et de désigner le Département comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation de l'ensemble des opérations (études et travaux).

Le coût estimé de l'opération s'élève à 550 000 € HT (Département + Commune + Parc).

Vote : Pour à l'unanimité

4/ Convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre de la nouvelle signalétique du parc.

Les plans de jalonnement de chacune des communes sont maintenant achevés, les communes ont chacune obtenu une subvention dans le cadre du contrat de Parc, il convient désormais de mettre en œuvre la nouvelle signalétique d'information locale selon les plans de jalonnement. Madame le Maire rappelle que la commune d'Arvieux a été choisie pour être coordonnateur du groupement de commande, et sera ainsi chargée de la procédure de passation et de l'exécution du marché public.

Vote : Pour à l'unanimité

5/ Révision allégée n°1 du PLU.

Madame le Maire indique que l'enquête publique sur le projet de révision « allégée » n°1 du plan local d'urbanisme est achevée. Le commissaire enquêteur ayant déposé son rapport et ses conclusions, il convient maintenant d'approuver le document.

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Convention d'exploitation groupée de bois avec l'ONF.

Madame le Maire déclare à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus de la parcelle 19 de la forêt communale de Molines en Queyras.
L'ONF propose que l'exploitation de ces coupes soit réalisée en bois façonnés.

Vote : Pour à l'unanimité

7/ Contrat de prestation juridique.

Madame le Maire énonce aux membres du Conseil Municipal que le présent contrat a pour vocation d'aider les collectivités locales dans leur fonctionnement quotidien, afin de leur permettre d'apporter les réponses convenables aux problématiques rencontrées, tout particulièrement en ce qui concerne l'application de la législation en vigueur. Elle précise alors les termes du contrat.

Vote : Pour à l'unanimité

8/ Demande de subvention travaux d'urgence mur du cimetière de Fontgillarde.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention auprès Département des Hautes-Alpes, dans le cadre des Travaux d'urgence pour la construction d'un mur de renfort du cimetière communal.

L'estimation du projet est de 17 837.50 € HT. Le financement pourrait être assuré par le Département des Hautes-Alpes à hauteur de 50 % soit 8 918.75 € Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Vote : Pour à l'unanimité

Questions diverses :

- Animations Clot la Chap été 2023 :
Sébastien Pelliccia envisage de s'installer au pied des pistes, dans le but de proposer des sorties de groupes encadrées (VTT)
- Avancement des projets :
Billetterie : une réunion a eu lieu avec tous les acteurs concernés par le projet. L'aménagement intérieur a été arrêté et les fenêtres en forme d'arches vont être remplacées par des fenêtres rectangulaires.
Ex-garage communal : une rencontre a eu lieu afin de définir l'aménagement intérieur.
Appartement des Myosotis : l'architecte travaille sur le projet pour déposer la demande d'urbanisme rapidement.
Espace au-dessus de la Mairie : une réflexion sur l'usage qui en va être fait est actuellement en cours.
Travaux aux abords du ruisseau des Garcins (GEMAPI) : ils vont avoir lieu début juin par la Communauté de Communes..
Pont des Achins à la Rua : démarrage ce jour de la réfection du pont. Fermeture du pont à la circulation pendant toute la durée des travaux.
- Panneaux d'affichage au sein des hameaux : une remise en état est nécessaire.

- Adressage : les éventuelles modifications à effectuer sont recensées afin de voir la suite à donner.
- Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales : nomination d'un conseiller municipal et d'un délégué de l'administration.
- OPH : les logements HLM de la commune sont classés en catégorie énergétique G. Lorsqu'un locataire s'en va, l'OPH ne souhaite pas le relouer. Les travaux nécessaires n'ont toujours pas été réalisés par l'OPH malgré des relances de la commune depuis plusieurs années. L'OPH demande à la commune de prendre en charge un nouveau système de chauffage. Madame le Maire a alerté les élus des communes voisines, le Président du Département et les Parlementaires pour qu'une action collective soit conduite.
- Renfort au service technique pour les 2 mois d'été : il s'agit de recruter une personne à temps plein avec le permis de conduire.
- Association horloges altitude : sa mission consiste à étudier les cloches. Une visite a eu lieu ce jour. Une cloche non répertoriée a été découverte.
- Visites patrimoniales été 2023 : chaque mercredi matin sur 2 mois. Elles seront organisées par Anim'Agnel (4 visites de hameaux seront proposées).

Fin de la séance à 19h45.

Le Maire

GARCIN Valérie

